

ANNEXE 1

INFORMATIONS ADDITIONNELLES CONCERNANT DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Si vous :

- avez été déclaré coupable d'une infraction criminelle ou pénale;
- faites l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes ;
- faites l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires;
- joindre le document d'ordonnance judiciaire s'il y a lieu;

Veillez fournir tous les détails en complétant le tableau ci-dessous.

Nature, lieu et date de l'infraction	Date de la décision de culpabilité, le cas échéant	Lieu de l'infraction et, le cas échéant, du tribunal